## GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS - **AMENDEMENT**

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé:	Date	Heure	Numéro	Département(s)			
	02.04.2014			DFS			
	Annule et remplace						

Auteur(s): Groupe socialiste	Lié à:				
Titre: Amendement au projet de loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC)	ad 13.039				
Contenu:					
Article 30, alinéa 2					
<sup>2</sup> Toute augmentation du découvert résultant de l'application de l'alinéa premier est amorti au taux de 20% au moins, à compter du budget du deuxième exercice qui suit, pour la part dépassant la limite de <u>2%</u> prévue à l'article 29, alinéa 3.					
Motivation (facultatif):					

Auteur ou premier signataire	Autres signataires (suite)		
Autres signataires (nom, prénom)			

**ENVOYER** 

Champs encadrés en rouge = champs à remplir obligatoirement